

ASSEMBLÉE NATIONALE  
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL275

présenté par  
Mme Ménard  
-----

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                         |         |         |
|----------------------------------------------------|---------|---------|
| Programmes                                         | +       | -       |
| Justice judiciaire                                 | 0       | 100 000 |
| Administration pénitentiaire                       | 100 000 | 0       |
| Protection judiciaire de la jeunesse               | 0       | 0       |
| Accès au droit et à la justice                     | 0       | 0       |
| Conduite et pilotage de la politique de la justice | 0       | 0       |
| Conseil supérieur de la magistrature               | 0       | 0       |
| TOTAUX                                             | 100 000 | 100 000 |
| SOLDE                                              | 0       |         |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros du programme 166 « Justice judiciaire » de l’action 06 « Soutien » au programme 107 « administration pénitentiaire » de l’action 04 « Soutien de formation ».

Amendement d'appel.

Déjà, dans une interview donnée au journal Le Parisien le 4 octobre 2019, une directrice de prison témoignait de sa grande difficulté à faire face aux nombreux problèmes rencontrés dans les établissements pénitentiaires et notamment avec les détenus radicalisés. Elle témoignait en ces termes : « C'est un public très difficile, très éprouvant pour le personnel. Un public auquel nous n'étions pas préparés. Une réflexion globale a été engagée au niveau de l'administration. Mais comment former plus de 30 000 personnes à l'accueil d'une population comme celle-là ? C'est énorme. »

Par ailleurs, selon Le Figaro : "La téléphonie, (est le)cheval de Troie de la détention. Tout condamné, même pour association de malfaiteurs terroriste, a aujourd'hui droit à un téléphone dans sa cellule. Instauré en 2020, cet aménagement se retrouve au cœur des investigations sur l'attentat d'Arras. Car, selon les enquêteurs, les plans funestes de Mohammed Mogouchkov pourraient avoir été nourris à distance par Movsar, son grand frère, depuis la prison de la Santé où ce dernier est incarcéré pour association de malfaiteurs terroriste et apologie du terrorisme. Cet activiste numérique a-t-il «magnétisé Mohammed depuis sa cellule», comme le soupçonnent les policiers?

C'est en 2015, en pleine période d'attentats, que Christiane Taubira lance cette idée de téléphones en prison, mise en œuvre cinq plus tard par Nicole Belloubet."

Au lendemain du drame d'Arras, deux questions se posent en matière d'établissements pénitentiaires.

Les téléphones en prisons doivent-ils être supprimés ?

Quelles formations est-il prévu de donner au personnel pénitentiaire pour faire face aux détenus radicalisés ?